



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil Municipal de Dijon

Séance du lundi 23 septembre 2024

Président : Monsieur REBSAMEN
Secrétaire de séance : Madame MONTEIRO

Convocation envoyée le 13 septembre 2024

Nombre de membres du Conseil municipal : 59
Nombre de membres en exercice : 59

Nombre de présents participant au vote : 53
Nombre de procurations : 6

Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN	Monsieur Jean-Paul DURAND	Madame Caroline JACQUEMARD
Madame Nathalie KOENDERS	Monsieur Jean-Patrick MASSON	Monsieur Bruno DAVID
Madame Christine MARTIN	Monsieur Georges MEZUI	Monsieur Stéphane CHEVALIER
Madame Sladana ZIVKOVIC	Monsieur Massar N'DIAYE	Monsieur Laurent BOURGUIGNAT
Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Madame Françoise TENENBAUM	Madame Claire VUILLEMIN
Monsieur Antoine HOAREAU	Monsieur Vincent TESTORI	Monsieur Axel SIBERT
Madame Nuray AKPINAR-ISTIQUAM	Madame Stéphanie VACHEROT	Monsieur Patrice CHATEAU
Monsieur Franck LEHENOFF	Monsieur Jean-François COURGEY	Madame Stéphanie MODDE
Madame Dominique MARTIN-GENDRE	Monsieur Bassir AMIRI	Madame Karine HUON-SAVINA
Monsieur Christophe BERTHIER	Madame Mélanie BALSON	Monsieur Fabien ROBERT
Madame Nadjoua BELHADEF	Monsieur David HAEGY	Monsieur Olivier MULLER
Monsieur Marien LOVICH	Madame Danielle JUBAN	Monsieur Henri-Bénigne DE VREGILLE
Madame Kildine BATAILLE	Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN	Madame Elizabeth REVEL
Madame Delphine BLAYA	Madame Ludmila MONTEIRO	Monsieur Philippe THIRION
Madame Lydie PFANDER-MENY	Madame Laurence GERBET	Madame Valérie TEISSEIRE
Monsieur Joël MEKHANTAR	Monsieur Emmanuel BICHOT	Monsieur Frédéric FAVERJON
Monsieur Jean-Philippe MOREL	Madame Céline RENAUD	Monsieur Pierre PRIBETICH

Membres absents :

Monsieur François DESEILLE pouvoir à Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN
Madame Claire TOMASELLI pouvoir à Madame Christine MARTIN
Monsieur Christophe AVENA pouvoir à Monsieur Christophe BERTHIER
Monsieur Denis HAMEAU pouvoir à Madame Lydie PFANDER-MENY
Madame Nora EL MESDADI pouvoir à Monsieur Georges MEZUI
Monsieur Philippe LEMANCEAU pouvoir à Monsieur Antoine HOAREAU

OBJET : ATTRACTIVITE

Fondation Nationale des Sciences Politiques (Sciences Po Dijon) - Convention de partenariat - Années universitaires 2014-2017 - Prorogation - Avenant n°7 – Demande de subvention 2024

Le présent rapport porte sur le soutien de la Ville de Dijon, en complément de celui apporté par la Métropole, pour le développement du campus de Science Po Dijon sur le territoire.

En 2014, une convention cadre de partenariat, conclue pour les années universitaires 2014-2017, est renouvelée entre la Fondation Nationale des Sciences Politiques, le Grand Dijon et la Ville de Dijon afin de contribuer au financement du premier cycle Est-européen de Sciences Po Dijon autour de 3 axes principaux :

- poursuivre le développement à Dijon d'un centre reconnu de formation initiale en sciences sociales et affaires européennes, avec un rayonnement international fort, et accueillant des étudiants français et internationaux à haut potentiel ;
- mobiliser les habitants, associations et entreprises de Dijon et de son agglomération, autour de la mise en place d'activités visant à développer la vie intellectuelle, économique, culturelle et citoyenne sur le territoire, contribuant ainsi au renforcement de la citoyenneté européenne tout en permettant d'agir localement ;
- développer la coopération avec d'autres acteurs nationaux et internationaux, à travers la réalisation d'échanges de savoir-faire et la recherche de stratégies concertées pouvant avoir un effet structurant pour le Grand Dijon et la Ville de Dijon.

La convention cadre a fait depuis l'objet de 6 avenants de prolongation d'une année pour les années universitaires 2017-2018, 2018-2019, 2019-2020, 2020-2021, 2021-2022 et 2022-2023.

Durant l'année académique 2023-2024, le campus de Sciences Po Dijon compte : 270 étudiants de 28 nationalités différentes dont 184 sur site (2 promotions de 91 étudiants et 2 en échange).

Pour rappel, l'effectif de l'école en 2001 s'élevait à 35 étudiants L'objectif initial (l'accueil de 120 étudiants sur les 3 années d'études) a été atteint dès 2004 et très largement dépassé depuis (plus 225% à la rentrée 2023). Il est à noter que le campus de Dijon possède une forte attractivité, en constituant notamment des viviers de recrutement dynamiques et de qualité en Europe centrale et orientale. Son attractivité a aussi fortement progressé auprès des candidats français. En 2023 :

- 1534 candidats postulant pour Sciences Po via Parcoursup ont placé le campus Dijon parmi leurs 2 choix (sur 7 possibles, sans compter les double-diplômes ; +244 par rapport à 2022)
- 134 l'ont fait pour les internationaux passant par la Vie Académique Internationale (+ 21 par rapport à 2022)
- 127 pour les candidats issus des lycées Conventions Education Prioritaire (CEP) (+ 45 par rapport à 2022).

Au vu des atouts en termes d'attractivité et de rayonnement de notre territoire que représente le campus Sciences Po Dijon, avec des effectifs toujours croissants, il est proposé que la Ville de Dijon poursuive, avec Dijon Métropole, son soutien et proroge la durée de la convention d'un an par un avenant N°7 conclu au titre de l'année 2024. Faisant suite au courrier adressé au Maire de Dijon en date du 17 juillet 2024 demandant le renouvellement de la subvention, il est proposé que la Ville Dijon métropole verse à la Fondation Nationale des Sciences Politiques une subvention de 5 000 € en soutien aux projets étudiants.

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide :

- **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer l'avenant n°7 à la convention de partenariat intervenant entre La Fondation Nationale des Sciences Politiques, Dijon Métropole et la Ville de Dijon ;
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer tout acte découlant de cette convention ;
- **d'autoriser** l'attribution d'une subvention de 5 000 € à la Fondation Nationale des Sciences Politiques sur le budget de l'exercice 2024.

SCRUTIN POUR : 59

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

NE SE PRONONCE PAS : 0

DONT 6 PROCURATION(S)